

LISTE DES ORGANISMES CONVENTIONNES

ART.R613-23 du Livre 6 du code de la S.S. : ce choix est valable pour l'année civile en cours et l'année suivante. Il se renouvelle par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée trois mois avant l'expiration de chaque période annuelle. Pour être valable, la dénonciation doit indiquer le nouvel organisme habilité choisi par l'intéressé.

ART.R613-21 et ART.R613-25 du Livre 6 du code de la S.S. : A défaut de réponse dans un délai d'un mois, une affiliation d'office est effectuée auprès d'un organisme conventionné de façon aléatoire compte tenu du nombre d'adhésions recueillies par chacun.

Département de résidence	Si vous choisissez :		Vous aurez à vous adresser à cet organisme aux adresses suivantes :	
	N°	Désignation de l'organisme	Adresse	Bureau annexe
COMPETENCE REGIONALE (CHER - EURE-ET-LOIR INDRE INDRE-ET-LOIRE LOIR-ET-CHER LOIRET)	110	REUNION DES ASSURANCES MALADIE (RAM - GAMEX)	23, place Saint Charles 45918 ORLEANS Cedex Tel : 02 38 24 96 10 Fax : 02 38 24 96 15 https://www.laram.fr/	14, Allée Charles Pathé 18934 BOURGES Cedex 9 53, Avenue d'Orléans 28038 CHARTRES Cedex 39 ter, Bd Heurteloup 37000 TOURS
	230	Union Mutualiste pour les Commerçants, Artisans et Professions Indépendantes (UMCAPI)	7, Avenue de la Gare BP242 36005 CHATEAUROUX Cedex Tél 02 54 07 23 02 http://umcapi.fr/	Centre de Gestion 45-49, Avenue Jean Moulin 17034 LA ROCHELLE Cedex 1 Tél 0970 83 32 32 108 rue Ronsard 37100 TOURS Tél 02 47 70 50 60
	270	HARMONIE MUTUALITE	4, rue Emile Zola BP1909 37019 TOURS Cedex Tel : 0980.980.200 Fax : 02 47 05 04 44 https://www.harmonie-mutuelle.fr (Gestion des départements : - 18 et 45 à Bourges - 36 à Châteauroux - 37, 28 et 41 à Tours)	7, quai de la Saussaye 41030 BLOIS CEDEX 9 Rue Charles Durand Pipact 18023 BOURGES CEDEX 81 rue de la Poste 36000 CHATEAUROUX
	550	UTIM CENTRE	48 rue de la République CS 26003 28110 LUCE Tél 04 71 04 41 Fax : 02 37 30 92 39 http://www.utim-centre.fr/	

Les Organismes Conventionnés qui vous sont proposés, sont tous en charge d'appliquer les mêmes dispositions du Régime Social des Indépendants (RSI) en matière de gestion de votre dossier d'assurance maladie obligatoire pour votre activité de travailleur indépendant. Ils représentent le RSI dans votre département du lieu de résidence et non de l'activité. Votre choix (dès l'inscription de votre activité indépendante auprès du CFE compétent) doit être effectué parmi les organismes conventionnés proposés ci-dessus.

Je choisis l'organisme n° Date et signature

NOM : PRENOM :

Adresse personnelle :

N° Sécurité Sociale : N ° SIREN/SIRET :

SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS- Agence Centre-Val de Loire - Service Affiliation - 258 Boulevard Duhamel du Monceau - 45166 OLIVET CEDEX - <https://www.secu-independants.fr>